



CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

N°2017-53/3^{ème}Me R/A11- B1

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

O B J E T: DEBAT SUR LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, siégeant en sa III^{ème} réunion de 2017, le 15 Novembre

Sous la Présidence de Josette BOREL-LINCERTIN

Les 41 Membres composant l'assemblée :

Présent(es):

A.ABAILLE	C.ELIZABETH	M-L.BRESLAU
A.AVRIL	C.LERUS	N.ERDAN
L.BERNIER	F.BERNIS	R.SENNEVILLE
L.MAXIMIN BAJAZET	J.ANSELME	S.ENJARIC
C.CHALUS	J.MARC	J.BENIN
B.RODES	L.COURIOL	J.GILLOT
H-P.RAMDINI	M.BERNARD	M-C.SAINT-SAUVEUR
B.MORNAL	M.CITRONNELLE	Clau.BAJAZET
B.ROBERT LAMPONI	M.SIGISCAR	G.DAN

Représenté(es):

E.GUIOUGOU-FIRPIONN	J.SAPOTILLE
---------------------	-------------

Excusé:

Clo.BAJAZET

Absent(es):

M.NAGAU	M.ETZOL	A.ARBAU
D.DULAC	E.CALIFER	D.NEBOR
J.DESSOUT	F.MICHELY	J.DARTRON
L.GALANTINE	R.RAUZDUEL	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ou complétée ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le rapport de Madame le Président du Conseil Départemental ;

Après en avoir délibéré ;

Accusé de réception en préfecture
971-229710017-20171115-DE-3R-11-DE
Date de télétransmission : 16/11/2017
Date de réception préfecture : 16/11/2017

ARTICLE UNIQUE : Conformément à l'article 107 de la loi Notré du 07 aout 2015, prend acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi que sur la structure et l'évolution de la dette de la collectivité au titre de l'exercice 2018.

L'UN DES SECRÉTAIRES


Aurélien ABAILLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL


Josette BOREL-LINCERTIN 